



ma proprietaire veut m'expulsion pour un mois de loyer de retard

Par **virginie**, le **08/03/2012** à **16:19**

Bonjour,
je suis locataire d'une maison, je n'ai pu regler le loyer du mois fevrier et ma proprietaire veut m'expulser dans un delais de 2 mois. J'ai essay  un accord avec elle entre autre faire les apl pour avoir moins a payer et me faire rembourser les 3 mois ou j'avais deja droit au apl, elle refuse de le faire ou de faire un plan d' purement de la dette. A t'elle le droit de faire ca et quel recours j'ai droit, je pr cise que j'ai deux enfants de moins de 3 ans a la maison je peux pas me retrouver a la rue :(??? Aidez moi s'il vous plaie ! Merci d'avance

Par **amajuris**, le **08/03/2012**   **16:55**

bjr,
seule une d cision d'un tribunal peut d cider de votre expulsion; votre propri taire n'a pas le droit de vous expulser de cette fa on;
vous pouvez contacter l' ADIL de votre domicile;
Cdt

Par **virginie**, le **08/03/2012**   **17:05**

ADIL ? Cest quoi ? Moi je voudrai juste rembourser au plus vite sans passer par des procedures que faire si elle refuse tout arrangement ? et surtout a t'elle le droit de refuser ses

arrangements?

Par **Marion2**, le **08/03/2012 à 17:29**

Bonjour,

L'ADIL est une Association composée de juristes spécialisés dans le logement.
Leur intervention est gratuite. Voici les coordonnées téléphoniques que j'ai trouvées au plus près de chez vous (rien en Ariège) :

05.65.73.18.00 et 05 .34.31.23.31

Téléphonez, ils vous aideront dans vos démarches vis-à-vis de votre propriétaire.

Cordialement.

Par **virginie**, le **08/03/2012 à 17:37**

Merci beaucoup pour vos réponses , je vais faire le nécessaire !